FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ANCAMINE 2578 HARDENER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMINE 2578 HARDENER

Numéro du produit 50754

Indications sur l'enregistrement REACH Ce produit est un mélange, les substances dangereuses qui le composent sont ou seront enregistrées dans les délais conformément au règlement REACh.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 50754

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335, H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R22. Xi; R41, R37/38. R10, R67, R43

2.2. Éléments d'étiquetage

ANCAMINE 2578 HARDENER

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

Contient N-BUTANOL, 2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

N-BUTANOL **30,0%**

Numéro CAS: 71-36-3 Numéro CE: 200-751-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484630-38-XXXX

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Acute Tox. 4 - H302
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Dam. 1 - H318
STOT SE 3 - H335, H336

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67

ANCAMINE 2578 HARDENER

XYLENE		**10,0%**
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-XXXX

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Acute Tox. 4 - H312
Acute Tox. 4 - H332
Skin Irrit. 2 - H315

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL		**<5%**
Numéro CAS: 90-72-2	Numéro CE: 202-013-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560597-27-XXXX

Classification
Skin Corr. 1C - H314
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1 - H317

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Xn;R22 Xi;R36/38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

ANCAMINE 2578 HARDENER

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. Acide nitrique (HNO3).

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx). Gaz ou vapeurs toxiques. Acide nitrique (HNO3). Aldéhydes. Hydrocarbures. Chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Approcher le déversement contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ANCAMINE 2578 HARDENER

Méthodes de nettoyage Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Stocker à l'écart des produits suivants: Métaux actifs chimiquement. Acides - organiques. Acides minéraux. Sodium Hypochlorite Oxydants puissants. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N-BUTANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm 62 mg/m³
D

XYLENE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 221 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 100 ppm 442 mg/m³
D
D = Absorption de peau.

ANCAMINE 2578 HARDENER

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

N-BUTANOL (CAS: 71-36-3)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 310 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 55 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.125 mg/kg p.c. /jour

PNEC
- Eau douce; 0.082 mg/l
- Eau de mer; 0.0082 mg/l
- rejet intermittent; 2.25 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 2476 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.178 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0178 mg/kg
- Sol; 0.015 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé de changer fréquemment. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC)

Autre protection de la peau et du corps Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ ignifuges. Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

ANCAMINE 2578 HARDENER

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): >7
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>93°C/>199°F
Point d'éclair	23.5°C/74°F
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	10.34 mm Hg @ 21°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.02 @ 21°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	3000 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.

ANCAMINE 2578 HARDENER

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Eviter le contact avec les matières suivantes: Métaux actifs chimiquement. Acides - organiques. Acides minéraux. Sodium Hypochlorite Oxydants puissants. Des réactions avec les produits suivants peuvent provoquer des explosions: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux actifs chimiquement. Acides - organiques. Acides minéraux. Sodium Hypochlorite Oxydants puissants. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx). Gaz ou vapeurs toxiques. Acide nitrique (HNO3). Aldéhydes. Hydrocarbures. Chlore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 1.666,67

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

ETA cutanée (mg/kg) 17.000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) CL_{50} (4hr) > 8000 ppm, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 110,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

ANCAMINE 2578 HARDENER

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
Essais de génotoxicité - in vivo	Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Vertiges. Angine. L'inhalation de vapeurs ou brouillard peut provoquer un oedème pulmonaire. Les effets peuvent être retardés.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

N-BUTANOL

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation cutanée.

ANCAMINE 2578 HARDENER

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

Inhalation	Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Dépression du système nerveux central. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.
Ingestion	Effet narcotique. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée. Provoque des lésions oculaires graves.

XYLENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	4.300,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	4.300,0

ANCAMINE 2578 HARDENER

Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	1.700,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	1.700,0
Toxicité aiguë - inhalation	
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,0

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL

Toxicité aiguë - orale	
Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	2.169,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2.169,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

N-BUTANOL

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 hours: 1730 (Fathead Minnow) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 hours: 1983 (Water Flea Daphnia Magna) mg/l, Daphnia magna

XYLENE

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heures: 2.6 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 24 heures: 1 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heures: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 24 heure: 222 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL_{100}, 96 heure: 240 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL_{0}, 96 heure: 180 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL_{50}, 24 heure: 249 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL_{50}, 96 heure: 175 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

ANCAMINE 2578 HARDENER

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 96 heure: 718 mg/l, Invertébrés d'eau douce (Palaemonetes paludosus) CE_{100}, 96 heure: 1000 mg/l, Invertébrés d'eau de mer (Neopanope texana) CE_{0}, 96 heure: 750 mg/l, Invertébrés d'eau de mer (Neopanope texana)
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE_{50}, 72 heure: 84 mg/l, Scenedesmus subspicatus NOEC, : 6.25 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

N-BUTANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

N-BUTANOL

Bioaccumulative potential	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	: 0.88

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

N-BUTANOL

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

N-BUTANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

N-BUTANOL

Autres effets néfastes	Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

ANCAMINE 2578 HARDENER

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N-BUTANOL, XYLENE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N-BUTANOL, XYLENE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BUTANOL-norm, XYLENE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N-BUTANOL, XYLENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E

ANCAMINE 2578 HARDENER

Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
NDSL

États-Unis (TSCA)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (MITI)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ANCAMINE 2578 HARDENER

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

18-04-17

Révision

01

Numéro de FDS

50754

Numéro de version

1.000

ANCAMINE 2578 HARDENER

Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jacq Pattinson
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.